



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date : 17 mars 2022

### Délibérations exécutoires

1	Désignation du secrétariat de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 février 2022
3	Compte de Gestion 2021 - Budget Principal
4	Compte de Gestion 2021 - Budget Principal Funérarium
5	Compte de Gestion 2021 - Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »
6	Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »
7	Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »
8	Compte Administratif 2021 - Budget Principal
9	Compte Administratif 2021 - Budget Principal Funérarium
10	Compte Administratif 2021 - Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »
11	Compte Administratif 2021 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »
12	Compte Administratif 2021 - Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »
13	Affectation des résultats 2021 – Budget Principal
14	Affectation des résultats 2021 – Budget Principal Funérarium
15	Affectation des résultats 2021 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »
16	Révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »
17	Vote des taux des fiscalité 2022
18	Budget Primitif 2022 - Budget Principal « Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise »
19	Guerre en Ukraine. Soutien à la population. Attribution d'une aide exceptionnelle

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

20	Budget Primitif 2022 – Budget Principal Funérarium
21	Budget Primitif 2022 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »
22	Budget Primitif 2022 – Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »
23	Budget Primitif 2022 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »
24	Renouvellement de la convention d'autorisation en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Région Bourgogne-Franche-Comté
25	Règlement d'Intervention de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Avenant n °1/2022

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Communauté de **Communes de la Plaine Dijonnaise** - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
 Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
 Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)